

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-157
Occupation du domaine public
Passage Anatole France

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Virginie JEUNOT;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Virginie JEUNOT est autorisée à réserver deux places de stationnement au droit du 11 passage Anatole France, le samedi 26 juillet 2025, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Virginie JEUNOT qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Virginie JEUNOT, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.